

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. *Flint*,—De *H. J. Hubertus*, d'*Ottawa*.

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Plumb*, il a été *Ordonné*, que la pétition ci-dessus mentionnée de *H. J. Hubertus*, demandant que le bill à l'effet d'amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et de *Québec*, ne soit pas passé sans qu'on y insère une clause pour le récompenser des services rendus par lui comme premier promoteur de la dite ligne de chemin de fer, soit lue maintenant.

La dite pétition a été lue par le greffier et déposée sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Des président, secrétaire et trésorier de la branche auxiliaire de *Pictou*, de la *Nouvelle-Ecosse*, de la société biblique britannique et étrangère ; demandant l'abolition du droit de douane imposé sur l'importation des Ecritures Saintes.

De la compagnie du chemin de fer Atlantique du *Canada* ; demandant que le bill pour constituer une cour de commissaires des chemins de fer, ne devienne pas loi.

Du conseil du bureau de commerce de la *Colombie-Britannique* ; demandant qu'il soit passé un acte pourvoyant à une distribution équitable des biens des insolubles.

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son treizième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ,

Lundi, 9 avril, 1883.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :—

De la compagnie de placement de *Londres* et *Ontario* (à responsabilité limitée), demandant la passation d'un acte qui déclare le sens et intention du préambule et de la quatrième section de son acte constitutif ;

D'*Adam Brown*, président, et *Walter Townsend*, secrétaire de la compagnie du chemin de fer du Nord, du Nord-Ouest et du *Sault Ste-Marie*, demandant la passation d'un acte qui change le nom de la dite compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer de jonction du Nord et du *Pacifique*," et qui amende aussi, sous d'autres rapports, son acte constitutif.

Le tout respectueusement soumis,

JOS. H. BELLEROSE,

*Président.*

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer l'Université de la " *Saskatchewan* et d'autoriser la fondation de collèges dans les limites du diocèse de " la *Saskatchewan*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit pris en considération par la Chambre, demain.